



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Objet : Préavis de grève reconductible du 22 novembre 2018

Nice, le 12 novembre 2018

Monsieur le Président,

Le directeur du Centre de Formation d'Apprentis de Carros a présenté aux personnels une « Charte de Bon Fonctionnement Pédagogique » qui a pour vocation de préciser certaines dispositions s'appliquant aux enseignants de l'établissement.

Les représentants syndicaux et les personnels membres du conseil de perfectionnement du CFA ont exprimé, à différentes reprises, que le « Règlement des services » est un document essentiel et fondamental pour l'exercice plein et entier de leurs missions. Ce dernier garantit leurs conditions de travail depuis 2014.

Or, à la lecture de sa dernière version présentée, le personnel enseignant a exprimé son profond mécontentement : nombreux sont les points de désaccord avec le texte présenté, ne reflétant que très partiellement le résultat d'un dialogue qu'ils croyaient bilatéral.

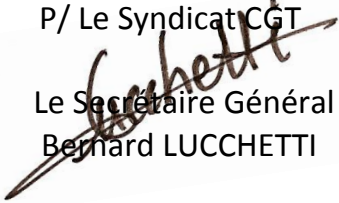
En l'absence de statut propre aux enseignants de CFA dans la Fonction publique territoriale, ils demandent à leur organisme gestionnaire de valoriser leur spécificité, par la reconnaissance d'un règlement intérieur propre aux enseignants du CFA MNCA.

À ce titre, ils demandent une véritable reconnaissance de leurs conditions de travail et d'aménagement de leur cycle de travail par un règlement intérieur ad hoc qui maintient et renforce l'excellence du CFA.

Lors de l'assemblée du 8 novembre dernier, les agents présents et représentés ont rejeté à l'unanimité la « charte » qui leur était proposée et ont exprimé leur volonté d'un mouvement social si leurs justes demandes n'étaient pas prises en compte.

Aussi, par la présente, le Syndicat CGT NMCA a décidé de déposer un préavis de grève reconductible à compter du 22 novembre 2018, permettant ainsi aux agents du CFA de participer aux actions qui seront organisées.

P/ Le Syndicat CGT


Le Secrétaire Général
Bernard LUCCHETTI